

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

**PRESENTS** : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, M. COURIO Yan, Mme GRUAIS Annick, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAÏN Yvon, M. GRENIER Stéphane, Mme CADOT Marie-Jeanne, M. JAGOT Johann, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme LEJEUNE Danielle donne pouvoir à M. CRIAUD Bernard, Mme LEPERCQ Christine donne pouvoir à M. COURIO Yan, Mme PRUNIER Agnès donne pouvoir à Mme LECLAIR Lénaïck, M. SORET Vincent donne pouvoir à M. GLOTAÏN Yvon, M. SCHMITT Alain donne pouvoir à Mme OJEDA Sylvie, M. RIVAL Fabien donne pouvoir à M. CHEVALIER Fabien

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme LE CORRE Sophie, M. ABBEY Mathurin, M. HOCQUART Patrick

Monsieur GUERIN Dominique a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

### MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE BESNÉ – ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier le marché à l'entreprise LANDAIS pour un montant de 453 581,60 € HT et autorise Madame le Maire à signer le marché.

### AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION GROUPE ELEMENTAIRE – RUE DE LA NOUE MULETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant concernant la rectification d'une erreur matérielle portant sur le taux de tolérance.

### INDEMNITÉS DE CONSEIL LIÉE AU COMPTABLE DU TRESOR :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser d'indemnités pour l'année 2019.

### VOTE DES PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES :

Le conseil municipal vote les participations intercommunales :

Participation animation sportive départementale	2 479
Commission syndicale Grande Brière Mottière	1 063
Parc Naturel Régional de Brière	4 000
TOTAL	7 542

### VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES :

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité, les taux suivants, identiques à 2018 :

- ⇒ Taux de la taxe d'habitation : 20,77 %
- ⇒ Taux sur la taxe foncière bâti : 22,08 %
- ⇒ Taux sur la taxe foncière non bâti : 44,69 %

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL :

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 comme suit :

Section Fonctionnement : 2 879 631 €  
Section Investissement : 2 305 123 €

### MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE « EAU » DE LA CCES :

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.



Pour extrait conforme,  
PRINQUIAU, le 08 avril 2019  
Le Maire  
Lénaïck LECLAIR